

LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

Société Anonyme au Capital de : € 748.170
Siège social : Avenue des Guerlandes
BASSENS
33565 CARBON-BLANC CEDEX

R.C.S. Bordeaux : B 585 420 078

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11 JUIN 2024

EXERCICE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Au 31 / 12 / 2023

Président du Conseil

Monsieur Ahmed ABZIZI

Administrateurs

SOCIETE AUXILIAIRE DE GESTION DE PARTICIPATIONS
COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE
ENTREPOTS PETROLIERS REGIONAUX
ESSO SAF
TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

Commissaire aux Comptes Titulaire
MAZARS

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à l'article 34 de nos statuts, pour vous présenter le rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, pour vous donner lecture des rapports de notre Commissaire aux Comptes et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

* *
*

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Description de l'activité :

La société Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA) a été créée en 1934 sur le site de la pointe du bec d'Ambès où elle détient un dépôt d'une capacité de stockage active d'environ 53 000m³. L'autre site de DPA à Bassens, créé en 1969 pour des raisons géographiques (proche des axes routiers), assure des prestations de services logistiques pour le compte de différents distributeurs de produits pétroliers. Cette mission consiste à réceptionner, stocker et charger les carburants et biocarburants à destination des stations-services, des revendeurs et des aéroports. Nous avons la capacité technique d'assurer le chargement de 300 à 500 camions par jour. Nous avons également la possibilité de charger des wagons citernes en distillats et récemment en essences et ce à compter de fin février 2024.

L'activité de DPA représente 2,5 à 2,7 millions de m³ de sorties annuelles (tous carburants et biocarburants confondus) au niveau du dépôt de Bassens. Ce dernier est approvisionné par deux pipelines de grands produits (l'un depuis le site de SPBA à Ambès et l'autre depuis le site de CCMP à Pauillac) et d'un pipeline d'EMHV (1) (usine SAIPOL à Bassens).

La capacité de stockage du dépôt de Bassens est de 260 000 m³.

Pour délivrer les produits conformes aux exigences de nos clients, ce dépôt dispose de 80 bras de chargement d'un débit de 120 m³/h chacun et de 322 platines d'injection automatique d'additifs.

Les installations, ainsi que les flux de chargement, sont entièrement automatisées et accessibles par le biais d'une réservation transmise par le donneur d'ordre (sociétés pétrolières, sociétés de la grande distribution et indépendants).

Le dépôt de Bassens dispose également de postes de chargement « fer » pouvant charger des rames complètes de 25 à 40 wagons-citernes. Le chargement fer est assuré par DPA en fonction de la demande des clients.

(1) Ester Méthylique d'Huile Végétale

Qualité :

La société DPA est certifiée ISO 9001 depuis 2009 pour son système de management Qualité.

Nous sommes engagés dans la démarche d'amélioration continue pour satisfaire nos clients, tout en respectant la réglementation en vigueur.

L'ensemble du Personnel est impliqué dans notre politique Qualité, grâce notamment à une formation et une communication adaptées.

Politique Sécurité / Sûreté :

Notre politique Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité a pour but de maîtriser et de limiter les risques liés à notre activité, de préserver notre environnement, mais également d'analyser les risques et d'améliorer nos pratiques.

Notre action quotidienne est guidée par la sécurité de nos opérations et l'intégrité de nos installations industrielles. Cette politique sécurité est décrite dans le document « Politique QHSE et engagement de la Direction ».

Notre politique QHSE est le socle de notre activité. Elle repose sur notre démarche de prévention des risques industriels ainsi que la prise en compte de facteurs humains dans la construction de notre culture sécurité et sur la formation de notre personnel.

En termes de sûreté, nos installations répondent aux exigences réglementaires européennes de sûreté. Elles font l'objet d'un plan de sûreté spécifique testé régulièrement.

En 2023, tous les salariés de DPA ont suivi une formation sur les risques technologiques au quotidien.

Hygiène / Santé :

L'hygiène et la santé au travail accompagnent nos opérations quotidiennes.

Pour cela, nous avons émis un document unique qui identifie les dangers au poste de travail et évalue les risques. Cela nous permet de définir un plan d'actions, afin de prévenir et de protéger les personnes confrontées aux risques identifiés.

Pour préserver la santé de tous nos collaborateurs, ceux-ci bénéficient d'une visite médicale régulière effectuée par la médecine du travail. En interne, nous sommes équipés d'armoires de premières urgences et d'un défibrillateur. La majorité de notre personnel est formée « Sauveteur Secouriste du Travail ».

La société DPA reste très attentive au bon climat social et développe une politique de ressources humaines favorisant l'épanouissement du personnel et le développement des compétences.

Protection de l'Environnement :

Nous intégrons systématiquement dans notre activité la préservation du milieu naturel et de notre environnement. Cette exigence répond aux attentes de nos collaborateurs, clients, entreprises extérieures et riverains.

Nous contrôlons en permanence les impacts de notre activité (émissions atmosphériques, rejets aqueux...). De plus, nous avons engagé une démarche de « SITE CLEAN » qui a pour but de maîtriser la production et le tri de nos déchets.

En 2023, dans le cadre de la biodiversité, DPA a mis en place des ruches sur son site de Bassens, ce qui a été une expérience partagée par le personnel, dûment encadré par 2 apicultrices professionnelles.

En 2023, les collaborateurs de DPA ont pu suivre une formation sur les enjeux de la biodiversité.

L'éthique :

DPA s'engage à respecter des valeurs éthiques fortes dans le cadre de ses activités et notamment rejette la corruption sous toutes ses formes.

DPA est alerte quant aux dangers que représente la corruption dans son activité et en cela l'analyse et l'estimation du risque sont un devoir de la société et de ses collaborateurs.

En 2023, la direction de DPA a renforcé le rôle du référent éthique et a inclus dans l'accueil des nouveaux arrivés des sessions de formation concernant la lutte contre la corruption et à la prévention contre la fraude.

Eléments du compte de résultat :

Les services délivrés aux clients sont facturés sur la base d'une grille de tarifs dont les augmentations sont approuvées par le Conseil d'Administration de DPA. Les tarifs sont communiqués au Grand Port Maritime de Bordeaux, autorité concédante.

Les principaux postes de produits sont constitués de services de réception, de stockage et de chargement de produits pétroliers et des biocarburants.

Les principaux postes de charges sont constitués des coûts de maintenance et de gros entretien de nos installations, des salaires et charges sociales, des dotations aux amortissements de nos actifs immobilisés, des redevances portuaires et des impôts et taxes.

ACTIVITE 2023

L'année 2023 se traduit globalement par des activités en baisse de - 6,37 % des volumes de carburants et biocarburants. Toutefois une telle baisse est à relativiser. Elle serait de l'ordre de -2,4% si l'on exclut le surplus de l'activité exceptionnelle que DPA a enregistré entre septembre et novembre 2022. En effet, DPA a pu bénéficier de sorties exceptionnelles pendant les grèves des raffineries sur cette période.

DPA assure également les opérations du dépôt d'Ambès et du pipeline Ambès/Bassens, l'ensemble appartenant à la Société Pétrolière du Bec d'Ambès.

Il n'y a plus d'activité d'expédition de produit sur le dépôt de Bayon depuis fin 2010.

Ci-après, le détail de l'activité des deux sites :

▪ Site BASSENS

L'approvisionnement du dépôt de Bassens via l'oléoduc de la Société Pétrolière du Bec d'Ambès a concerné 77,97% des volumes entrés en 2023 par rapport à 73,3% en 2022. Le reste des volumes a été réalisé à partir de CCMP à Pauillac et SAIPOL à Bassens.

Les volumes des produits expédiés au départ de l'entrepôt de Bassens sont en diminution de -6,37 %, soit 2 533 518 m³ en 2023 comparés à 2 706 003 m³ en 2022.

Tous modes de chargement et toutes qualités confondues, la décomposition des enlèvements par produit en mètre cube (volumes sortis) a été la suivante :

(m3)	2023	2022	2023/2022
Essences	362 330	362 444	-0,03%
Gasoil	1 423 573	1 510 600	-5,76%
GNR	387 499	454 455	-14,73%
Fuels	254 308	297 439	-14,50%
Jet A1	105 808	81 066	30,52%
	2 533 518	2 706 004	-6,37%

▪ **Site BAYON**

Au 31 décembre 2023, hormis les 53 700 m3 de gasoil stockés pour le compte de la SAGESS, la totalité des autres réservoirs et leurs logistiques sont vides, nettoyés et sécurisés.

PERSPECTIVES 2024

▪ Site BAYON

DPA continue à y stocker du gazole pour le compte de la SAGESS au titre de stocks stratégiques.

▪ Site BASSENS

Dans le cadre de la fiabilisation de nos opérations, nous poursuivons :

- Les investissements de sécurité, sûreté et environnement.
- Livraison du projet de l'extension du poste de chargement fer pour permettre l'expédition massive des essences par rames de 25 à 40 wagons-citernes au 1^{er} trimestre 2024.
- L'instrumentalisation et l'automatisation des installations.
- La gestion des barrières de sécurité pour la maîtrise des risques
- La modernisation des interfaces entre nos outils (GMAO, ERP, etc).
- La sécurisation de nos systèmes d'information.

**QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
(L. 225-102 du Code de commerce)**

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation au capital de la société, telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2008, a rejeté la proposition de modification des statuts prévoyant la possibilité de nomination d'un administrateur par les salariés actionnaires.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

BILAN ACTIF

- Les investissements mis en service au cours de l'exercice s'élèvent à 500 205 €. Parmi les réalisations importantes de l'année 2023, il convient de mentionner :

BASSENS :

- Différents travaux de mise en conformité sur réservoirs pour 167 001 €,
 - Travaux d'électricité et automatisme pour 103 580 €,
 - Travaux concernant la sécurité et l'environnement pour 58 119 €,
 - Travaux concernant les postes de chargements pour 17 898 €,
 - Travaux informatique pour 97 919 €,
 - Travaux d'instrumentation-métronologie pour 44 025 €,
 - Travaux tuyauteries pour 11 663 €.
- Le montant des cessions et mises au rebut des immobilisations qui n'ont pas été renouvelées s'est élevé à 179 383 € et a dégagé une valeur nette comptable de 6 859 €. Il en résulte que des amortissements de caducité ont été repris en produits sur l'exercice pour une valeur de 115 527 €.
 - Le montant des immobilisations sorties de l'actif et qui ont fait l'objet d'un renouvellement, s'élève à 12 269 €, dégageant une valeur nette comptable de 111€.
 - La variation de l'actif circulant s'explique avec la hausse du poste « placements ».

BILAN PASSIF

La variation des « capitaux propres et assimilés » qui sont de 13 970 793 € en 2023 comparés à 13 390 524 € en 2022, s'explique essentiellement par le montant du résultat 2023 supérieur à celui de 2022.

- La variation des « droits du concédant » n'a été affectée que par les dotations et les reprises d'amortissements de caducité.
- Dans les provisions pour risques et charges :
 - Le fonds de renouvellement des installations concédées a vu une nouvelle dotation annuelle pour un montant de 363 € et une reprise de provision de 35 308 € pour des biens mis au rebut ou renouvelés. Une reprise de provision exceptionnelle de 308 887 € a été aussi constatée pour les provisions devenues sans objet.
 - Les provisions pour grosses réparations figurant au bilan, ont été mouvementées d'une part, par une reprise de provision de 535 908 € pour couvrir les dépenses de révisions décennales engagées en 2023, et d'autre part par une dotation de 1 312 938 € pour faire face aux coûts futurs des révisions décennales.
 - Une reprise de provision de 7 915 € concernant les primes « long service » attribuées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans de présence au sein de la société a été comptabilisée.
- La variation du poste « Autres Dettes » s'explique par :
 - La diminution de 30% du poste « Dettes fournisseurs » est constatée du fait de la baisse des factures de charges en 2023 reçues en fin d'exercice par rapport à 2022.

- L'augmentation significative de 122 % du poste « Dettes fournisseurs investissements » s'explique par une forte facturation en fin d'année 2023 par rapport à 2022, due au projet d'extension de postes de chargement fer mis en travaux en juin 2023 et livré au 1^{er} trimestre 2024.
- Une baisse des « Dettes fiscales et sociales » du fait d'un montant d'un solde d'IS à payer moindre en 2023 par rapport à 2022.

COMPTE DE RESULTAT

RECETTES :

I/ Prestations de services :

	2023	2022	%
Activité de réception et d'expédition	5 327 718	5 214 418	+2,2
Activité coloration et additivation	2 413 344	2 699 138	-10,6
Location de capacités	8 050 801	6 767 731	+19,0
Mandats d'opérations	2 512 798	2 323 435	+8,2
Prestations diverses	260 585	220 938	+17,9
Cumul	18 565 246	17 225 660	+7,2%

Par rapport à 2022, les recettes de prestations de réception et d'expédition en 2023 augmentent de 2,2 %, principalement dû à l'augmentation de nos tarifs et une hausse des volumes de Jet.

Les recettes de prestation de coloration et d'additivation sont en diminution de -10,1%. Ceci est dû principalement aux baisses de volumes GNR et Fuel en 2023, respectivement -14,73 et -14,50%, par rapport à 2022.

Les recettes concernant les autres produits augmentent suite à la hausse de prestations annexes facturées (locations de places de parking, activité lubrifiants).

II/ Reprise de provisions et amortissements

Le détail de ce poste correspond à :

En exploitation :

- 535 908 € de reprises de provisions
- 115 527 € de reprises de provisions pour amortissements caducité suite à des mises au rebut d'immobilisations.
- 35 308 € de reprises de provisions pour renouvellement de biens renouvelés en 2023,
- 7 915 € de reprises de provisions de charges d'exploitation

En exceptionnel :

- 308 887 € de reprises de provisions pour renouvellement de biens

CHARGES :

Les charges d'exploitation sont en hausse de 3,83 % en 2023 par rapport à 2022. Les principales variations sont les suivantes :

- **Impôts et taxes**

Le poste progresse de 5,66 % dû à une hausse de la taxe foncière et de la CET.

- **Amortissements de caducité**

Les amortissements de caducité augmentent de 55 629 €.

- **Provisions pour grosses réparations**

Elles augmentent de 277 407 € en 2023 par rapport à 2022.

- **Salaires et cotisations sociales**

Les salaires se maintiennent en valeur (+0,17 %).

- **Charges non déductibles**

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résultat d'exploitation

Il s'élève à 5 140 135 € à la clôture de l'exercice 2023 comparé à 5 437 127 € en 2022. Cette diminution de 296 991 € (- 5,46%) est due principalement à la hausse des charges d'exploitation malgré une légère hausse (1,18%) des produits d'exploitation.

Résultat exceptionnel

Les éléments composant le résultat exceptionnel sont détaillés dans l'annexe aux comptes annuels.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice pour 2023 est un bénéfice de 4 296 668 € en augmentation de +1,62 % par rapport au bénéfice de 4 228 313 € en 2022.

❖ L'affectation du résultat net de l'exercice 2023 est comme suit :

Résultat de l'exercice	4 296 668,42
Majoré du report à nouveau	0
Bénéfice Distribuable	4 296 668,42

Affectation	EUR	Solde du compte avant affectation	Nouveau solde après affectation
Dividendes	4 009 800,00	-	-
Réserves ordinaires	286 868,42	6 280 338,11	6 567 206,53
Total affecté	4 296 668,42		

❖ Le dividende de l'exercice 2023 ressort à :

	Dividende EUR	Titres émis	Dividende unitaire EUR
Exercice 2023	4 009 800	97 800	41,00

« L'intégralité du dividende est éligible à la fiscalité en vigueur au jour de la distribution (article 158-3-2 du CGI) ».

Nous vous rappelons que les dividendes distribués à chacune des actions au cours des trois derniers exercices ont été de :

	2020	2021	2022
Montant total des dividendes distribués	2 885 100.00 €	3 227 400.00 €	3 716 400.00 €
Dividende payé par action	29.50 €	33.00 €	38.00 €
Dividendes distribués éligibles à la réfaction résultant de l'article 158 3-2° du Code général des impôts	Eligibles en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	Eligibles en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	Eligibles en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France
Dividendes distribués non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158 3-2° du Code général des impôts	-	-	-

« Les dividendes perçus par des personnes physiques domiciliées en France sont obligatoirement soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% assis sur leur montant brut auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Par dérogation, le contribuable peut cependant opter pour l'imposition au barème progressif : cette option, expresse et irrévocable pour une durée d'un an, permet de n'être imposé que sur 60% des dividendes mais, globale, elle vaut pour l'ensemble des revenus, gains nets, plus-values et créances entrant dans le champ du PFU. »

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES (ARTICLE L 233-6 DU CODE COMMERCE)

Néant.

INFORMATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions légales, nous vous donnons ci-dessous la liste complète établie au 31 décembre 2023 des actionnaires détenant plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
CCMP	11.701	11,96	11,96
Entrepôts Pétroliers Régionaux	52.445	53,62	53,62
ESSO SAF	9.780	10,00	10,00
TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	12.113	12,39	12,39

Le reste du capital est détenu par des petits porteurs à hauteur de 12,02 %.

La répartition de l'actionnariat ci-dessus n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

Une action donne droit à un droit de vote.

Nous vous informons qu'aucun salarié de DPA ne détient d'action de notre société au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise, d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou au titre d'une période d'indisponibilité légale.

Aucune opération sur titres des dirigeants, responsables de haut niveau ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées n'a été déclarée au cours du dernier exercice (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier).

Nous vous informons qu'aucun dirigeant ou personne ayant des liens étroits avec un dirigeant, ne possède de titres de la société au 31/12/2023.

Nous vous informons qu'il n'y a pas de pacte d'associés.

DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

(Article L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombres des factures concernées	138					19	92					20
Montant total des factures concernées	1 031 082	148 581	4 547	2 600	55	155 782	1 518 145	238 532				238 532
Pourcentage du montant des achats concernées h.t.	13,53%	1,95%	0,06%	0,03%	0,00%	2,04%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							8,14%	1,28%	0,00%	0,00%	0,00%	1,28%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux: date d'échéance indiquée sur la facture						Délais légaux : 30 jours fin de mois					

RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2020	2021	2022	2023 (1)
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (entièrement amorti)	748 170	748 170	748 170	748 170	748 170
Nombre des actions ordinaires restantes	97 800	97 800	97 800	97 800	97 800
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 789 011	16 297 557	16 065 267	17 225 660	18 565 246
Résultat avant impôts amortissements et provisions	5 787 750	5 392 398	6 487 634	7 669 270	9 230 841
Impôts sur les bénéfices	1 439 414	1 141 861	1 327 817	1 442 443	1 466 251
Résultat après impôts amortissements et provisions	3 228 926	2 887 013	3 614 690	4 228 313	4 296 668
Résultat distribué	2 934 000	2 885 100	3 227 400	3 716 400	4 009 800
III RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	59,18	55,14	52,76	63,67	79,39
Résultat après impôts, amortissements et provisions	33,02	29,52	36,96	43,23	43,93
Dividende net attribué à chaque action	30,00	29,50	33,00	38,00	41,00
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	43	44	41	42	41
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 248 836	2 237 382	2 300 356	2 341 169	2 361 554
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	876 132	871 279	854 618	861 572	905 773

(1) Projet soumis à l'assemblée générale ordinaire

ORGANISATION GENERALE ET MISE EN OEUVRE DU CONTROLE INTERNE

Ce rapport a été élaboré en se référant aux recommandations de la place, notamment au guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP 's) du cadre de référence sur le contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008.

Nous avons rédigé ce rapport en travaillant sur les trois questionnaires établis dans le cadre de ce guide simplifié et qui nous ont permis de mettre l'accent sur les éléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur notre patrimoine et nos résultats.

1 - Objectifs du contrôle interne au sein de la Société et limites inhérentes

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse, une maîtrise des risques et une fiabilité des informations, sur la situation financière et les comptes de la société.

Aussi, les procédures de contrôle interne visent à fournir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise.
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société, reflètent avec sincérité la situation de la société.
- S'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le contrôle interne de la Société, qui s'étend au-delà des questions directement liées au système comptable et financier, vise à donner une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la prévention et la maîtrise des risques majeurs pouvant être rencontrés par la Société.

2 - Organisation générale de mise en œuvre du contrôle interne

2.1. Le périmètre

Ce rapport concerne la société DPA, y compris l'activité exercée dans le cadre de ses mandats de gestion.

2.2. Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'Administration :

En tant que de besoin, le conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La Direction générale :

La Direction générale est chargée de définir et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société.

Il appartient à la direction générale de rendre compte au conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, assisté en cela par la direction financière.

La Direction financière :

La Responsable Comptabilité et Finances assure la conformité aux réglementations comptables et financières. Elle fournit également à la Direction Générale les éléments analytiques et financiers lui permettant un pilotage financier de la société.

L'assurance qualité :

Notre société a obtenu la certification ISO 9001 en 2009. Le renouvellement a eu lieu en juin 2023 dans la version ISO 9001 version 2015.

La démarche qualité initiée a permis de définir les principaux processus clés pour la société à savoir :

- Processus : Direction
- Processus : Analyse – Amélioration continue
- Processus : Exploitation
- Processus : Ordonnancement
- Processus : Maintenance & Travaux
- Processus : Finances

Une démarche d'amélioration continue a été mise en œuvre. Pour ce faire, la société a mis en place :

- Un système d'audit interne, assuré par le service qualité avec un programme de contrôle, pour vérifier le respect de l'application des différentes procédures ;
- Un système de suivi des anomalies permettant un processus d'amélioration continue.

2.3. Procédures de contrôle interne mises en place

2.3.1. L'organisation

◆ *Procédures de contrôle interne mises en place*

Notre société a mis en place, depuis plusieurs années, des procédures de contrôle interne sur ses processus critiques : Exploitation, Travaux, Achats, Comptabilité, Ressources humaines, Qualité, Hygiène Sécurité, Sûreté et Environnement.

Ces procédures de contrôle interne permettent d'assurer la continuité, la fiabilité et la qualité de l'ensemble de nos prestations.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de certification qualité ISO 9001, l'ensemble du corps de procédures a été et continue d'être révisé et complété.

◆ *L'environnement informatique*

La modernisation et la sécurisation de nos systèmes d'information s'est poursuivie en 2023 ; l'automatisation de nos opérations est également une priorité pour l'entreprise.

◆ *La formation*

Nous poursuivons la mise en œuvre de nos obligations de formation des chauffeurs et des personnels d'entreprises extérieures à travers les diverses habilitations et les sessions de sensibilisation aux risques liés au poste de travail.

2.3.2. La gestion des risques

DPA a mené l'analyse des risques industriels, liés à son cœur de métier.

◆ **Prévention du risque d'accident technologique**

Par son activité, notre société est classée SEVESO SEUIL HAUT avec risques majeurs.

Il s'agit de :

- Incendie (feu de cuvette, feu de réservoirs, de camion ou de wagon citerne)
- Explosion (réservoir, UVCE, Boil Over)
- Pollution (fuite suite à rupture de bac ou de canalisation)

Leurs impacts sont potentiellement très variables suivant l'importance de l'évènement ; l'activité pourrait être interrompue durablement en cas de sinistre rendant nos installations inopérantes.

Concernant les risques incendie/explosion, nous avons mis en place les moyens suivants (exemples) :

- Détecteurs d'hydrocarbures (liquides & gazeux)
- Présence des clapets de sécurité et d'organes de sectionnement sur tous les réservoirs
- Détection de sur-remplissage des réservoirs par deux systèmes redondants
- Stockage de produits sur rétention
- Système de traitements des eaux et de contrôle de la qualité avant rejet
- Surveillance des réservoirs par caméras thermiques

En ce qui concerne les mesures organisationnelles de prévention des risques, nous procédons à une analyse des risques sécurité et environnemental qui est actualisée tous les 5 ans et validée par l'Administration. Nous avons également mis en place un système de gestion de la sécurité (SGS) conformément à la réglementation.

Nous disposons d'un plan de maintenance complet et détaillé des réservoirs et des canalisations d'usine afin d'éviter toute perte de confinement.

Des procédures d'exploitation et de gestion des modifications sont mises en place.

Des inspections régulières sont conduites par les autorités administratives compétentes.

Enfin, concernant la lutte contre l'incendie et les pollutions, nous avons mis en place les moyens suivants :

- Incendie :
 - Une extinction automatisée et commandable à distance
 - Une autonomie des sites pour tous les scénarios définis dans l'étude de danger
 - Sites entièrement équipés de moyens d'extinction fixes (déversoirs, boîtes à mousse, couronnes de refroidissement)
 - Présence de plans opérationnels POI, PPI, etc...
 - Convention d'aide mutuelle entre industriels de la Presqu'île d'Ambès
- Moyens de lutte contre les pollutions :
 - Remorques anti-pollution
 - Convention avec les lamaneurs en cas d'intervention sur la Garonne
 - Convention avec POLMAR

◆ **Prévention du risque de cyberattaques**

DPA pour se prémunir de ce risque a mis en place des systèmes de sécurité informatiques et a conduit des tests d'intrusion pour s'assurer de leur efficacité.

◆ **Responsabilité civile et gestion des indemnisations**

Afin de faire face à ses responsabilités, vis-à-vis des personnes et des biens dans le cadre de son activité, la société s'appuie sur les critères suivants :

- Une structure capitalistique qui lui permet d'assurer une garantie financière suffisante.
- Des contrats d'assurances couvrant la responsabilité civile exploitation et atteinte à l'environnement souscrits auprès de compagnies d'assurances internationales. Ces contrats garantissent les conséquences pécuniaires liées aux dommages corporels, matériels et immatériels.

Par ailleurs, les membres du Comité de Direction ont mené des séances de travail en vue d'identifier des risques inhérents aux activités de DPA et ce par domaine notamment Exploitation, QHSE, RH, Finances, Projets, Travaux, Maintenance et Systèmes d'informations.

Il en a découlé la mise en place de plans d'actions qui ont été présentés et examinés lors de la réunion du Comité d'Audit & Risques du 18 septembre 2023.

2.3.3. Les activités de contrôle

◆ **Activités de contrôles menées par les autorités compétentes**

Comme les années passées, les deux sites de Bayon et Bassens ont reçu des visites de contrôle et d'inspection effectuées par les autorités administratives. Les rapports de visite concluent à une bonne tenue des installations et documents réglementaires avec quelques recommandations qui donnent lieu à des actions d'amélioration.

Les rapports de réalisation ont été transmis aux autorités.

En 2023, ces contrôles ont également porté sur :

- Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- La thématique PM2I (Plan de Maintenance des Installations Industrielles)

◆ **Activités de contrôle menées par nos actionnaires et clients**

Nos actionnaires et clients pétroliers réalisent des audits périodiques pour contrôler nos règles de gestion, la qualité des produits, la métrologie ainsi que nos règles de sécurité mises en œuvre au sein des sites industriels.

2.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

2.4.1. Objectifs et acteurs du contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

◆ **Les objectifs assignés au contrôle interne en matière d'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information financière et comptable vise à fournir une assurance raisonnable mais non absolue que les actifs sont protégés et que les transactions sont exécutées avec l'autorisation de la direction, que les actifs sont protégés contre les pertes provenant d'une utilisation ou d'une cession non autorisée, et que les transactions sont réalisées comme autorisées et comptabilisées correctement afin de permettre la préparation des états financiers.

◆ **Les acteurs**

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont mises en œuvre au sein de la société. C'est le Président Directeur Général et la Responsable Comptabilité et Finances qui ont en charge le contrôle de l'information comptable et financière.

2.4.2. La diffusion des informations en interne

◆ **Les procédures de contrôle budgétaire**

Le conseil du 4ème trimestre de l'année étudie et valide les budgets révisés de l'exercice en cours, ainsi que les budgets prévisionnels de l'exercice suivant, pour la partie fonctionnement et investissements.

Les systèmes de gestion informatisés permettent de suivre en permanence la réalité des frais engagés par rapport au budget prévisionnel. L'analyse des écarts significatifs est fournie à la Direction de la société.

◆ **Arrêté semestriel et clôture de fin d'année**

Les titres de notre société étant admis aux négociations sur un marché réglementé (EURONEXT), et conformément à l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier, notre société publie :

- Un rapport financier annuel dans les quatre mois suivant la clôture comprenant notamment les comptes annuels.
- Un rapport financier semestriel dans les trois mois qui suivent la fin du premier semestre comprenant des comptes condensés pour le semestre écoulé.

La comptabilité est établie sous des logiciels qui gèrent :

- La comptabilité générale et auxiliaire
- La trésorerie
- La paie
- Les immobilisations

Le service comptable consigne et comptabilise l'exhaustivité des mouvements et pièces comptables de l'exercice :

- Par l'utilisation de systèmes d'information financière, placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur correcte utilisation,
- Par les circuits de documents, qui mettent le service comptable en position prioritaire,
- En respect avec les normes comptables en vigueur.
- Tous les ans les chefs de service sont invités à adresser leurs engagements (achats, ventes, litiges...).

Les propositions d'arrêtés des comptes sont faites lors des Conseils d'Administration de la façon suivante :

- En septembre de l'année N pour l'arrêté semestriel de l'exercice N,
- En avril de l'année N+1 pour l'arrêté de l'exercice N.

Lors du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes annuels, un projet de bilan et de compte de résultat, ainsi qu'un projet de rapport de gestion sont présentés aux membres du Conseil d'Administration.

Lors du Conseil d'Administration pour l'arrêté semestriel, un projet de bilan semestriel et de compte de résultat semestriel ainsi qu'un projet de rapport semestriel d'activité sont présentés aux membres du Conseil.

Le Commissaire aux Comptes est intervenu, antérieurement à chacune des réunions du Conseil, pour effectuer sa mission de contrôle et de validation des projets d'arrêtés.

Le Conseil arrête les comptes avant leur publication à l'A.M.F. et leur présentation à l'Assemblée Générale annuelle.

Enfin, chaque fois qu'il convient de recueillir l'agrément du conseil pour une opération spécifique, les administrateurs et le commissaire aux comptes sont réunis sur convocation du Président.

◆ *Procédures de suivi des engagements hors bilan*

Au moment des arrêtés comptables, les informations nécessaires à l'inventaire des engagements hors bilan sont collectées et vérifiées par la direction financière.

2.4.3. Organisation

◆ *Procédures de contrôle interne*

Les procédures d'engagement de dépenses concernant les immobilisations et les gros entretiens ont été écrites de façon exhaustive.

◆ *La séparation des tâches*

La société a établi une grille de séparation des tâches permettant de s'assurer de la correcte ségrégation des fonctions, en particulier concernant les engagements de dépenses et la trésorerie.

◆ *L'environnement informatique*

La comptabilité est tenue sur un ERP du marché.

Les logiciels de paie et de gestion des immobilisations du marché sont interfacés avec le logiciel comptable

La gestion des stocks est gérée par un logiciel du marché.

La gestion des flux camions est gérée par un logiciel du marché.

2.4.4. Analyse des risques affectant l'information comptable et financière

La société a mis en place les procédures adaptées à la gestion des risques majeurs sur ses processus significatifs impactant les états financiers.

- Investissements / Immobilisations
- Achats (frais généraux et stocks) / Décaissements
- Ventes / Encaissements
- Gestion des ressources humaines / Paie

2.4.5. Activités de contrôle

◆ Investissements / immobilisations

Le processus en place permet aux décideurs de juger les projets présentés, de maîtriser l'engagement et le suivi des dépenses, de valider la valorisation des immobilisations et d'assurer la préservation des actifs immobilisés.

◆ Achats (frais généraux et stocks)

Le processus en place permet de maîtriser les engagements, de contrôler les dépenses, de prévoir l'adéquation des achats aux besoins de la société et d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix.

Les pouvoirs financiers décrivent les seuils d'autorisation d'ouverture de crédit et d'engagement de dépenses. Un seuil spécifique est prévu pour l'engagement de dépenses par le responsable d'astreinte cadre dans le cadre d'un sinistre.

Un inventaire physique des stocks de produits a lieu régulièrement.

◆ Ventes (prestations)

L'activité de la société porte sur l'entreposage, pour le compte de nos clients, de produits pétroliers et de biocarburants leur appartenant. DPA est équipée d'un système de gestion informatisé, relié aux compagnies de distribution pétrolière, permettant un suivi permanent des stocks et des mouvements de produits.

L'évolution des segments de marché, les investissements réalisés, l'environnement concurrentiel et l'évolution des charges, sont autant d'éléments pris en compte par les administrateurs pour adapter la tarification de la société.

Le contrôle physique des produits peut être opéré :

- par chaque client entrepositaire, à tout moment de l'exercice.
- par les services des Douanes qui effectuent au moins une fois par an un inventaire physique, se traduisant par un procès-verbal.

Le contrôle de la qualité des produits est suivi régulièrement par nos services, et analysé suivant des plannings réguliers et précis demandés par les clients entrepositaires.

◆ Pouvoirs bancaires et gestion des moyens de paiement

Les opérations auprès des établissements financiers sont restreintes au Président Directeur Général en application de ses pouvoirs.

Les pouvoirs bancaires, approuvés par chaque établissement financier, permettent de contrôler et de maîtriser les mouvements financiers, encaissements et décaissements, en accord avec les procédures internes.

Une procédure interne définit la gestion et le stockage des moyens de paiements, garantissant ainsi leur sécurité matérielle et leur suivi d'utilisation.

◆ Gestion des ressources humaines

Les processus en place permettent notamment de s'assurer de l'autorisation des recrutements, du paiement des salaires ainsi que de l'application correcte des paramètres de calcul de la paie.

Les ressources humaines et le savoir-faire sont des éléments clés au service de nos clients. Elles bénéficient d'un processus de développement de compétences visant à promouvoir les employés et les cadres de DPA.

EVENEMENTS NOTABLES SUR L'EXERCICE :

Aucun.

EVENEMENTS POST CLOTURE :

Aucun.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

visé aux articles L.225-37 alinéa 6 et L22-10-10 du code de commerce
Modifiés par l'Ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017

Présenté à l'Assemblée Générale annuelle du 11 juin 2024

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 al 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la gouvernance de l'entreprise et notamment de la composition et du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des changements intervenus au cours de l'exercice 2023, ainsi que des éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons que la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middenext révisé en septembre 2021 (ci-après le « Code Middenext »), lequel est disponible sur le site de Middenext (www.middenext.com).

Les services financiers et la Direction Générale ont rédigé le projet de rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le présent rapport a été adopté par le Conseil d'Administration le **26 avril 2024**.

Il a également été transmis au commissaire aux comptes.

1) LA LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL :

- **Monsieur Ahmed ABZIZI**
 - Président Directeur Général
- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès
 - Président du Conseil
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès
 - Président
- de l'assemblée commerciale de Pilotage de la Gironde
 - Co- Président
- de l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux
 - Membre
- du 1er collège du conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux

- **Entrepôts Pétroliers Régionaux (EPR)**
 - Administrateur
- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès -SA

Membre du Comité de Direction

-Dépôt Pétrolier de Lorient - SAS

▪ **Madame Agnès BERNARD**

TOTALENERGIES MARKETING FRANCE : Directrice de la Division Patrimoine Etudes Pilotage.

Présidente de :

- Dépôt Pétrolier de la Côte d'Azur -SAS
- Dépôt Pétrolier de Portes Les Valence - SAS
- Entrepôt Pétrolier de Dijon - SAS
- Entrepôts Pétroliers Régionaux - SASU
- Entrepôt Pétrolier de Valenciennes – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Lyon – SAS (effet au 10 mai 2023)
- Entrepôt Pétrolier de Chambéry – SAS (effet au 06 octobre 2023)

Membre du comité de Direction

- Dépôt Rouen Petit Couronne – DRPC – SAS
- Société du Dépôt de la Pallice -SAS

Représentante permanente de la Société Entrepôts Pétroliers Régionaux

Administrateur au sein du Conseil d'administration

- Les Docks des Pétales d'Ambès - DPA – SA
- Société du Dépôt de la Pallice – SAS

Représentante permanente de la Société Entrepôts Pétroliers Régionaux

Membre du comité de Direction

- Dépôt Pétrolier de Lorient– SAS

Représentante permanente de TOTALENERGIES MARKETING France

Administrateur au sein du Conseil d'administration

- Société Européenne de Stockage – SA
- Société des Transports Pétroliers par Pipeline – SA

Représentante permanente de TOTALENERGIES MARKETING France

Membre du Comité d'Orientation

- Dépôt de Pétrole d'Orléans - DPO – SAS (fin au 08 octobre 2023)
- Raffinerie du Midi (SARL transformée en SAS avec effet au 30 janvier 2023)

Représentant permanent de TOTALENERGIES MARKETING France

Membre du comité de Direction

- Entrepôt Pétrolier de Port La Nouvelle – SAS
- Raffinerie du Midi (SARL transformée en SAS avec effet au 30 janvier 2023)
- Entrepôt Pétrolier de Lyon – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Chambéry – SAS (effet au 28 septembre 2023)

Représentant permanent de TOTALENERGIES MARKETING France

Membre du comité de Direction

- Société du Dépôt Pétrolier de Nanterre – SAS (fin au 8 octobre 2023)

Membre du comité de Développement Durable

- Société de Gestion de Stocks de Sécurité – SAGESS – SA

▪ **Compagnie TOTALENERGIES MARKETING FRANCE**

Administrateur de

- Société Les Docks des Pétroles d’Ambès – SA
- Dépôts Pétroliers de Fos – SA
- Société des Transports Pétroliers par Pipeline – SA
- Société Pétrolière du Bec d’Ambès – SA
- Société Européenne de Stockage – SA
- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité - SAGESS
- Société de Manutention de Carburants Aviation – SA
- La Charbonnière – SA
- Société du Port de Plaisance de Beaulieu – SA (Liquidation de la société le 29/09/2023)

Membre du Comité des Associés de

- Fuelling Aviation Service – SAS
- Groupement Pétrolier Aviation – SNC

Administrateur du GIE

- Groupement d’Exploitation du Dépôt de réception Chennevières – GIE

Membre du Comité de Direction de

- Société Immobilière Pétrolière de Gestion - SNC
- Dépôt Pétrolier de la Côte d’Azur – SAS

- Dépôts Pétroliers de la Corse - SAS
- Dépôt Pétrolier de Portes les Valence – SAS
- Dépôt Pétrolier de Lorient - SAS
- Entrepôt Pétrolier de Dijon – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Lyon – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Mulhouse – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Port la Nouvelle – SAS
- Entrepôts Pétroliers Provençaux – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Valenciennes - SAS
- Dépôts Pétrolier de St Pierre des Corps – SNC
- Société du Dépôt de La Pallice – SAS
- Société des dépôts pétroliers de la Sarthe – SASU
- Société d’avitaillement et de stockage de carburants aviation – SNC
- Raffinerie du Midi - SAS

Membre du Comité d’Orientation de

- Dépôt Pétrolier de Haute Savoie - SAS
- Dépôt de Pétrole d’Orléans – SAS

▪ **Monsieur Jérôme LEPRINCE RINGUET**

TOTALENERGIES MARKETING FRANCE : Directeur Supply et Logistique France

Représentant permanent de TOTALENERGIES MARKETING France,

Administrateur au sein du Conseil d’Administration de

- Dépôts Pétroliers de FOS – SA

Représentant permanent de TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

Administrateur au sein du Conseil d’Administration

- Société Les Docks des Pétroles d’Ambès - DPA – SA

Représentant permanent de TOTALENERGIES MARKETING France

Administrateur au sein du Conseil d’Administration

- Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité – SA

Représentant permanent de TOTALENERGIES MARKETING France

Membre du comité de Direction de

- Société du Dépôt de la Pallice - SAS

Administrateur au sein du Conseil d'Administration de

- Société Pétrolière du Bec d'Ambès – SA

Membre du comité de Direction

- Dépôt Rouen Petit Couronne – DRPC – SAS

▪ **Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP)**

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès

▪ **Monsieur Bertrand SEGAUD**

CCMP : Directeur des Dépôts

Représentant permanent de CCMP au Conseil de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès

▪ **Société ESSO SAF**

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès – (DPA)
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès – (SPBA)
- Société de Manutention de Carburants Aviation – (SMCA)
- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité – (SAGESS)
- Société des Transports Pétroliers par Pipelines – (TRAPIL)
- Société du Pipeline Méditerranée Rhône – (SPMR)
- Société du Pipeline Sud Européen – (SPSE)

Membre du Comité d'Orientation de SARL/SAS/SNC :

- Raffinerie du Midi – (RM)
- Dépôts Pétroliers Côtiers – (DPC)
- Dépôt de Pétrole d'Orléans – (DPO)

Membre du Comité de Direction de SARL/SAS/SNC :

- Dépôt Pétrolier de la Cote d'Azur – (DPCA)
- Société de Pipeline de la Raffinerie de Lorraine – (SPLRL)
- Société Havraise de Manutention des Produits Pétroliers – (SHMPP)
- Entrepôt Pétrolier de Mulhouse – (EPM)
- Dépôt Pétrolier de Saint-Pierre-des-Corps – (DPSPC)

- Service Aviation Paris – (SAP Orly)
- Société Immobilière Pétrolière de Gestion – (SIPG)
- Société Pétrolière du Val de Marne – (SPVM)
- Groupement Pétrolier d’Aviation – (GPA)

▪ **Monsieur Bernard PIALES**

ESSO SAF: JV Manager, Fuels Operations France.

Président

- Société pétrolière du Val de Marne – (SPVM)

Directeur Général

- ExxonMobil Mauritania

Administrateur

- Société Pétrolière du Bec d’Ambès – (SPBA)
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)
- Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)

Représentant permanent de ESSO SAF

- Société Les Docks des Pétroles d’Ambès – (DPA)

Représentant permanent d’ESSO SAF au Comité de Direction de :

- Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers – (SHMPP)
- Dépôt Pétrolier de la Cote d’Azur (DPCA)
- Dépôt Pétrolier de Saint-Pierre-des-Corps (DPSPC)
- Entrepôt Pétrolier de Mulhouse (EPM)
- Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)

Représentant permanent d’ESSO SAF au Comité de D’Orientation

- Dépôt Pétrolier Côtiers (DPC)
- Dépôt Pétrolier d’Orléans (DPO)

Membre du Comité de Direction

- Société de Gestion des produits Pétroliers (SOGEP)

▪ **Société Auxiliaire de Gestion de Participations (SOGEPA)**

Sociétés Françaises :

Administrateur de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès - SA
- Dépôts Pétroliers de Fos – SA

Membre du Comité de Direction de

- Dépôt Pétrolier de Lorient - SAS
- Entrepôt Pétrolier de Lyon - SAS

Sociétés Etrangères :

Administrateur de

- TotalEnergies Marketing Mexico – SA DE CV

▪ **Madame Claire MULLIEZ**

TOTALENERGIES MARKETING SERVICES : Contrôleur financier

Représentant Permanent de la Société Auxiliaire de Gestion de Participations (SOGEPA) au

Conseil d'Administration de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès - DPA- SA (fin au 11/12/2023)

Administrateur de

- TotalEnergies Lubrifiants – SA (fin au 20/12/2023)
- TotalEnergies Aviation (SA transformée en SAS avec effet au 1^{er} janvier 2023)

Mandats- sociétés étrangères :

- Administrateur de TOTALENERGIES Marine Fuels Ltd (fin au 01/12/2023)
- Administrateur de TOTALENERGIES Mobility Services International ltd (fin au 08/01/2023)

▪ **Madame Audrey MEYER**

TOTALENERGIES MARKETING FRANCE : Chargée d'études et de projets Stratégiques

Représentante Permanente de TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

Membre du Comité de Direction

- Dépôt Pétrolier de Lorient – SAS (effet au 09/10/2023)

Membre du Comité d'Orientation

- Dépôt de Pétrole d'Orléans – SAS (effet au 09/10/2023)

Présidente

- B.T.T – SASU (effet au 25/10/2023)
- Dépôt Pétrolier de Lorient – SAS (effet au 30/11/2023)

Administratrice Unique

- Groupement Pétrolier de Brest – GIE (effet au 25/10/2023)
- Dépôt Pétrolier de Lorient – SAS (effet au 30/11/2023)

Représentante Permanente de Société Auxiliaire de Gestion de Participation

Membre du Conseil d'Administration

- Les Docks des Pétroles d'Ambès – SA (effet au 12/12/2023)

Rémunération des mandataires sociaux :

La société ne verse pas de rémunération à ses mandataires sociaux.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et administrateurs (L.22-10-9 c.com).

Aucun mandataire social ni administrateur ne perçoit directement de la société, une rémunération (fixe ou variable) ou d'avantage en nature. La société ne verse également aucune rémunération liée à la qualité de membre du conseil.

La société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à la raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Par ailleurs, le PDG perçoit une rémunération de sa société d'origine, TotalEnergies Gestion Internationale, au titre de ses fonctions opérationnelles exercées chez DPA, dans le cadre de la convention de mise à disposition de Mr Ahmed Abzizi, directeur de sites, signée en 2021 entre DPA et TotalEnergies Gestion Internationale.

- 2) CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% D'UNE SOCIETE ET D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE CONTROLEE PAR LA PREMIERE AU SENS DE L'ARTICLE L.233-3 DU CODE DE COMMERCE, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :**

Une convention a été signée le 5 novembre 2021 entre DPA et TotalEnergies Gestion Internationale concernant la mise à disposition de Mr Ahmed Abzizi, directeur de sites. Cette convention a poursuivi ses effets au cours de l'exercice 2023.

3) CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales régissent les relations commerciales que DPA a avec les clients passeurs.

En effet, chaque année, les augmentations des tarifs de stockage, de chargement, d'additivation, de coloration, d'injection de biocarburants et d'autres sont décidées par le Conseil d'Administration pour une entrée en vigueur à partir du 1er jour de l'année suivante. Cette grille tarifaire est attachée auxdites conventions pour lesquelles la période d'application est annuelle.

4) TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR L'APPLICATION DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2 ET FAISANT APPARAITRE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :

Aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

5) CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE :

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Président Directeur Général assume les deux fonctions et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'Administration.

6) LA COMPOSITION ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

6.1. La composition du conseil

Le conseil d'administration est composé de 6 membres, une personne physique et cinq personnes morales :

Personnes physiques

Monsieur Ahmed ABZIZI

Diplômé de l'École CentraleSupélec, Ahmed Abzizi a débuté en 1987 sa carrière dans un grand groupe en Afrique dans plusieurs domaines, tels que l'exploitation minière, la grande distribution et l'industrie agro-alimentaire.

En 1996, il rejoint la compagnie TotalEnergies et occupe depuis, plusieurs postes en Afrique, en Asie-Pacifique & Moyen-Orient (Marketing & Services : opérations, approvisionnement, optimisation, direction de Business Unit, etc.)

Il a occupé également des fonctions en France, à Toulouse, à Paris, et à l'Ile de la Réunion où il a été directeur général de la Société Réunionnaise des Produits Pétroliers (SRPP) (Shell 50 %, Total 50 %) de 2008 à 2013.

Basé à Singapour de mi-2013 à début 2018, Ahmed Abzizi a occupé le poste de Vice President HSEQ, Logistics & Supply au sein du comité directeur de Total Marketing & Services Asia-Pacific. Dans ses fonctions, il a également été en charge de promouvoir l'innovation au sein de la zone Asie-Pacifique & Moyen-Orient, ainsi que des opérations d'approvisionnement en Moyen-Orient.

Ahmed Abzizi a occupé ensuite de mars 2018 à Septembre 2021 la fonction du directeur de la division Facteurs Humains et Organisationnels, au sein de l'entité Hygiène, sécurité, environnement (HSE) de la compagnie TotalEnergies SE, à Paris-La Défense.

Il a eu également l'honneur de faire partie du bureau et du collège des administrateurs de la Foncsi (Fondation pour la culture de sécurité industrielle) ainsi que de l'ICSI (Institut de culture de la Sécurité Industrielle) de mars 2018 à septembre 2021.

Détaché de TotalEnergies Gestion Internationale, Ahmed Abzizi exerce les fonctions de directeur de sites. Il a été nommé Président Directeur Général de DPA, lors de la Réunion du Conseil du 22 septembre 2021.

Personnes morales

La liste des administrateurs personnes morales figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Nom	Mandat	AG Date de nomination/1^{ère} date de renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues
Monsieur Ahmed ABZIZI	Président du Conseil d'Administration Directeur Général	Cooptation CA du 22.09. 2021 Ratifiée par l'AG du 02.06.2022	AG 2025	0
ENTREPOTS PETROLIERS REGIONAUX (EPR) Représentés par : Madame Agnès BERNARD	Membre du Conseil d'Administration	Première nomination : Juin 1988 Renouvellement A G 02.06.2022	AG 2026 Durée 4 ans	Société : 52445 RP : 0
ESSO SAF Représenté par : Monsieur Bernard PIALES	Membre du Conseil d'Administration	Première nomination : Juin 1973 Renouvellement AG 04.06.2021	AG 2025 Durée 4 ans	Société : 9780 RP : 0
SOCIETE AUXILIAIRE DE GESTION DE PARTICIPATIONS (SOGEPA) Représentée par : Madame Audrey MEYER	Membre du Conseil d'Administration	Première nomination : Juin 2011 Renouvellement A G 04.06.2021	AG 2025 Durée 4 ans	Société : 10 RP : 0
TOTALENERGIES MARKETING FRANCE Représenté par : Monsieur Jérôme LEPRINCE RINGUET	Membre du Conseil d'Administration	Première nomination : Juin 2015 Renouvellement A G 02.06.2022	AG 2026 Durée 4 ans	Société : 12113 RP : 0
COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE (CCMP) Représenté par : Monsieur Bertrand SEGAUD	Membre du Conseil d'Administration	Première nomination : Juin 2007 Renouvellement A G 04.06.2021	AG 2025 Durée 4 ans	Société : 11701 RP : 0

Conflit d'intérêt

En vertu de l'article 3 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est prévu une obligation de révélation des conflits d'intérêt.

Ainsi, afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt, tout administrateur a l'obligation de déclarer au Conseil toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle ou à venir, entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.

Dans une telle situation avérée, l'administrateur concerné doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Pour l'année 2023, aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré par les administrateurs.

6.2. Le rôle du Conseil

Les missions principales dévolues au Conseil d'Administration sont l'examen des états financiers, l'approbation des budgets annuels et des tarifs appliqués aux usagers. C'est lors des conseils que sont discutées et validées les orientations stratégiques.

6.3. La convocation des membres du conseil et la tenue des réunions

Conformément aux statuts, les administrateurs ont été convoqués régulièrement avant chaque réunion, par courrier ou par messagerie électronique. Les réunions du Conseil se sont tenues au siège social à Bassens et en visioconférence.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil s'est réuni 3 fois. Le taux de participation des administrateurs sur l'année 2023 a été de 100 %.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs, leur ont été communiqués au moins huit jours avant les réunions.

Un procès-verbal a été établi lors de chaque réunion et a été envoyé à chaque administrateur pour lecture, et ce avant son approbation définitive lors de la réunion suivante du Conseil.

6.4. La convocation du commissaire aux comptes

Conformément à l'article L823-17 du Code de commerce, le commissaire aux comptes a été convoqué par lettre recommandée aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels. De plus le commissaire aux comptes a été informé de la tenue de toutes les autres réunions du Conseil.

6.5. Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, disponible au siège social, a été approuvé lors du Conseil du 24 septembre 2019.

6.6. Les principales décisions adoptées

Outre les décisions d'arrêtés des comptes semestriels et annuels et la validation des différents communiqués à publier par DPA dans le cadre de sa communication réglementaire, le Conseil a pris les décisions suivantes :

- Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2023,
- Approbation de la prévision de clôture PC 2023 et du budget BU 2024,
- Approbation de l'augmentation tarifaire de 2024.

6.7. Evaluation des travaux du Conseil

Les administrateurs ont réalisé, avec le Président, une évaluation de leurs travaux au cours de cette année 2023 :

- Les réunions du Conseil ont été organisées avec suffisamment de délai de prévenance, ce qui a permis à chaque administrateur de pouvoir s’y préparer ;
- Les sujets évoqués en réunion ont été suffisamment bien documentés, ce qui a permis à chaque administrateur de pouvoir participer au débat et se prononcer en toute connaissance de cause ;
- Chaque administrateur a reçu la même information, et a pu obtenir tous les compléments d’informations qui lui semblaient nécessaires ;
- Les débats et les temps de paroles ont été bien gérés par le Président du Conseil ce qui a permis à chacun de pouvoir s’exprimer.

En conclusion, les administrateurs sont satisfaits du déroulement des réunions du Conseil d’Administration au cours de l’année.

6.8. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil d’Administration a été assisté dans ses prises de décisions par les instances suivantes :

- Le Comité d’Audit & Risques
- Le Comité Financier

6.8.1. Le Comité d’Audit & Risques

Conformément à l’article L 823-19 et l’article L 823-20, 4° du Code de commerce, le Comité d’Audit & Risques composé de quatre (04) membres du Conseil est chargé du suivi notamment de :

- Processus d’élaboration de l’information financière,
- L’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes,
- L’indépendance du commissaire aux comptes.

Les membres du Comité d’Audit & Risques se sont réunis le 5 septembre 2023 pour l’arrêté des comptes semestriels et le 12 avril 2024 pour l’arrêté des comptes 2023.

Lors des deux réunions précitées, les administrateurs membres du Comité d’Audit & Risques ont obtenu des services financiers, du commissaire aux comptes et du Président Directeur Général toutes les informations nécessaires à l’exécution de leur mission.

La Présidente du Comité a présenté au Conseil d’Administration, le compte rendu et les conclusions de la mission du Comité.

6.8.2. Le Comité Financier

Il est composé de trois membres appartenant aux services comptables et financiers des principaux actionnaires.

Le Comité Financier s’est réuni en date du 26 mars 2024 pour l’analyse de la situation financière et pour l’arrêté des comptes annuels et de la société.

7) REPRESENTATION EQUILIBREE DES HOMMES ET DES FEMMES :

Deux (02) femmes et quatre (04) hommes siègent au Conseil d'Administration de DPA.

La Société respecte ainsi la règle légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration, instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, qui prévoit que pour les conseils d'administration composés d'au plus huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne doit pas être supérieur à deux (article L. 22-10-3 du Code de commerce).

8) EVENTUELLES LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL :

Le Conseil d'Administration n'a pas limité les pouvoirs du Directeur Général.

9) CODE DE REFERENCE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE :

Référentiel de gouvernance

En matière de code de gouvernement d'entreprise, à la suite de l'étude menée depuis 2014, notre société se réfère désormais au Code MIDDLENEXT.

Les dispositions de ce code sont ainsi adaptées aux spécificités de DPA.

Après lecture et analyse des différents items du code MIDDLENEXT, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 8 avril 2016, que DPA applique les règles du code MIDDLENEXT, à l'exception de la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Actuellement, la démarche est entreprise au sein du Comité d'Audit pour faire une proposition au Conseil d'Administration dans le but d'admettre un membre indépendant.

Quant aux nouvelles recommandations du nouveau Code MIDDLENEXT publié en septembre 2021, elles ont été portées à la connaissance des membres du Conseil d'Administration notamment pour la mise en œuvre de la recommandation R5 « formation des membres du Conseil » et la recommandation R8 « mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) ».

A ce titre, les membres du Conseil ont bénéficié en septembre 2023, d'une 2^{ème} session de formation sur les activités de DPA, principalement sur les registres : Réglementation, Comptabilité de concession, Analyse des risques.

Par ailleurs, le Conseil a décidé d'étendre les fonctions du Comité d'Audit et Risques avec le volet RSE en date du 12 avril 2023.

10) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 28 des statuts.

Les statuts sont disponibles au siège social sur demande de l'actionnaire et sur le site internet de la société.

Informations en matière d'offre publique (Article L.22-10-11 du Code de commerce).

Nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital de la société et toutes informations en la matière est décrite dans le rapport de gestion,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote,
- à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales,
- en matière de pouvoirs du conseil d'administration, aucune délégation de pouvoir n'est en cours de validité à la date du présent rapport,
- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Ahmed ABZIZI

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

A C T I F	31-déc-23			31-déc-22
	Brut	Amortissements et provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
DOMAINE PRIVE				
Immobilisations incorporelles	380 504	359 871	20 633	68 300
Immobilisations corporelles	1 057 429	898 468	158 961	85 695
DOMAINE CONCEDE APPORT CONCEDANT				
Immobilisations incorporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 101	48 101		
Installations techniques, matériels et outillages	581 548	581 548		
Autres immobilisations corporelles				
DOMAINE CONCEDE APPORT CONCESSIONNAIRE				
Immobilisations incorporelles	831 555	712 863	118 693	155 031
Constructions sur sol d'autrui	4 834 808	153 801	4 681 007	4 681 007
Installations techniques, matériels et outillages	67 359 384	22 778 459	44 580 925	39 389 016
Autres immobilisations corporelles				5 148 720
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 967 123		1 967 123	392 736
S / Total	77 060 453	25 533 110	51 527 342	49 920 505
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Prêts	133 856		133 856	143 689
Dépôts et cautionnements	3 912		3 912	3 912
S / Total	137 769		137 769	147 601
TOTAL I	77 198 221	25 533 110	51 665 111	50 068 106
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières	446 901	246 372	200 529	184 974
Créances clients	1 853 771		1 853 771	1 779 517
Autres créances	498 291		498 291	375 583
Disponibilités	872 105		872 105	1 477 762
Placements trésorerie	13 167 973		13 167 973	10 077 633
S / Total	16 839 042	246 372	16 592 670	13 895 470
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	50 124		50 124	66 084
Charges à étaler				
TOTAL II	16 889 166	246 372	16 642 794	13 961 554
TOTAL GENERAL	94 087 387	25 779 482	68 307 905	64 029 660

P A S S I F	(avant répartition)	31-déc-23	31-déc-22
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES			
	Capital social (entièrement amorti)	748 170	748 170
	Primes d'émission et de fusion	15 053	15 053
	Ecarts de réévaluation	17 082	17 082
	Ecarts de réévaluation (1976)	2 538 664	2 538 664
	Réserve légale	74 817	74 817
	Réserves réglementées		
	Réserves extraordinaires	223 451	223 451
	Réserves ordinaires	6 056 888	5 544 974
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	4 296 668	4 228 313
	Subvention d'équipement		
	Provision spéciale de réévaluation		
	Amortissements dérogatoires		
	TOTAL I	13 970 793	13 390 524
DROITS DU CONCEDANT			
	Amortissements de caducité	46 030 743	43 456 543
	Amortissements de caducité transférés en capital	-748 170	-748 170
	Apport du Concédant à titre gratuit		
	TOTAL II	45 282 573	42 708 373
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Provisions pour grosses réparations	4 740 501	3 963 471
	Fonds de renouvellement des installations concédées	1 250 313	1 594 145
	Autres provisions pour risques et charges	283 178	243 194
	TOTAL III	6 273 993	5 800 810
AUTRES DETTES			
	Emprunts divers		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 830 178	1 197 040
	Dettes fiscales et sociales	892 449	897 615
	Dettes diverses	57 920	35 299
	S / Total	2 780 547	2 129 953
COMPTES DE REGULARISATION			
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL IV	2 780 547	2 129 953
	TOTAL GENERAL	68 307 905	64 029 660

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
	31 décembre	31 décembre
PRESTATIONS DE SERVICES	18 565 246	17 225 660
AUTRES PRODUITS	3 209	7 835
REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	694 658	1 810 872
TRANSFERTS DE CHARGES	5 442	
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 268 555	19 044 368
ACHATS DE MATIERES STOCKEES	508 466	539 601
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	4 140 684	4 126 845
IMPOTS ET TAXES	838 356	793 448
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 040 150	2 036 127
INTERESSEMENT	321 404	305 042
CHARGES SOCIALES	905 773	861 572
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	461 628	464 445
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	2 689 727	2 634 097
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT	363	363
DOTATION AUX PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	1 312 938	1 035 531
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CHARGES	55 551	10 516
AUTRES CHARGES	5	0
REDEVANCES DE CONCESSION ET REDEVANCES PORTUAIRES	853 375	799 654
CHARGES D'EXPLOITATION	14 128 420	13 607 241
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 140 135	5 437 127
PRODUITS DE PARTICIPATION		
AUTRES INTERETS	320 024	12 761
PRODUITS FINANCIERS	320 024	12 761
INTERETS SUR EMPRUNTS		
INTERETS DIVERS		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	320 024	12 761
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	5 460 159	5 449 888
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		12 325
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	309 730	335 567
PRODUITS EXCEPTIONNELS	309 730	347 893
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 970	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		127 025
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 970	127 025
RESULTAT EXCEPTIONNEL	302 760	220 868
RESULTAT AVANT IMPOTS	5 762 919	5 670 756
PARTICIPATION		
IMPOTS SUR LES SOCIETES	1 466 251	1 442 443
RESULTAT NET	4 296 668	4 228 313

ANNEXE

I. INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT DE GERANCE ENTRE DPA ET LE GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Le contrat de gérance conclu le 5 juin 1967 entre le Port autonome de Bordeaux (auquel le Grand port maritime de Bordeaux – GPMB s’est substitué) et DPA expirera le 31 mai 2032.

Au terme du contrat de gérance, les aménagements, ouvrages et appareils à caractère immobilier que DPA aura acquis, construits ou mis en place au titre du contrat devront être remis gratuitement au GPMB, en bon état d’entretien et seront de plein droit la propriété du GPMB.

La réattribution par le GPMB de l’exploitation des dépôts publics d’hydrocarbures de Bayon et de Bassens et de l’oléoduc reliant le site de Bayon au dépôt de SPBA à Ambès peut être précédée d’une procédure de publicité et de mise en concurrence (sauf à ce que le GPMB décide de mettre fin à cette activité et d’affecter les sites concernés à d’autres usages). DPA pourra être candidat à ce nouveau contrat, sans disposer d’un droit particulier à son renouvellement.

Dans le cadre du nouveau contrat à conclure pour l’exploitation des sites, le GPMB pourra définir des conditions techniques et financières (notamment en termes de redevances dues par l’exploitant) différentes de celles actuellement applicables.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été tenu compte dans la présentation des états financiers, des particularités résultant de notre statut de concessionnaire du Grand Port Maritime de Bordeaux.

1) **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles regroupent l'ensemble des logiciels informatiques amortis en linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

2) **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le statut particulier des sociétés concessionnaires entraîne le découpage des immobilisations corporelles de la société en deux catégories :

- Immobilisations du domaine Privé : regroupent l'ensemble des biens qui resteront la propriété du concessionnaire à la fin du contrat de concession.
- Immobilisations du domaine Concédé : regroupent l'ensemble des biens qui seront rendus au concédant à la fin du contrat de concession sans contrepartie financière.

2.1) DOMAINE PRIVE

Les immobilisations du domaine privé sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sur ces biens sont les suivantes :

- Logiciel informatique : linéaire entre 1 à 5 ans.
- Matériel et Outillage : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Matériel de transport : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Mobilier, machines de bureau : linéaire entre 5 et 10 ans.

2.2) DOMAINE CONCEDE

Les immobilisations du domaine concédé sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée (réévaluation légale).

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- **Immobilisations non renouvelables :**

Par nature, ce sont les immobilisations qui ne nécessiteront pas de remplacement pour maintenir leur potentiel productif durant la concession, eu égard à la durée de la concession, la durée de vie du bien dépassant la date de fin du contrat de concession.

- **Immobilisations renouvelables :**

Regroupent toutes les immobilisations du domaine concédé dont la durée de vie est inférieure au nombre d'années restant à courir jusqu'à la date de fin de concession.

2.2.1) *Amortissements pratiqués :*

Amortissement de caducité : il est pratiqué sur la totalité des biens concédés afin de permettre la reconstitution, en fin de concession, des capitaux propres investis dans le domaine concédé. Il est calculé linéairement sur la durée de la concession restant à courir à la date d'achat du bien.

Il s'applique de la façon suivante :

- Immobilisations non renouvelables : sur le coût d'achat.
- Immobilisations renouvelables : pour le premier bien sur son coût d'achat, pour le suivant sur la différence entre son coût d'achat et la valeur du bien qu'il remplace.

Amortissement industriel : il ne s'applique qu'aux immobilisations renouvelables.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions : amortissement linéaire de 10 à 30 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 5 et 30 ans.
- Agencement, aménagement constructions : linéaire sur 20 ans.

2.2.2) Provision pour renouvellement :

Afin d'étaler sur la durée de la concession le coût de remplacement d'un bien, la société a établi un plan de renouvellement de ses biens. Les plans de renouvellement portent sur la majeure partie des biens identifiables entièrement renouvelables.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont mises à jour à chaque clôture à partir notamment des analyses techniques et des travaux effectués. Les provisions devenues sans objet sont reprises en résultat exceptionnel.

A la fin de chaque exercice, une provision est constatée sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement du bien et sa valeur d'achat d'origine, jusqu'à la date de renouvellement définie dans le plan.

La dotation de l'exercice est évaluée en tenant compte d'un coefficient égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien, depuis sa mise en service sur sa durée de vie totale.

Dans le cas du renouvellement d'un bien provisionné, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat, soit sur la durée de vie du nouveau bien s'il est renouvelable, soit sur la durée restante de la concession si le nouveau bien est non renouvelable.

Dans le cas où la provision de renouvellement constituée serait supérieure au coût de remplacement de l'immobilisation, la quote-part de provision est reprise intégralement.

Dans le cas de sortie de l'actif d'un bien sans renouvellement, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat sur l'exercice de la sortie. Suite au travail réalisé sur le dépôt de Bayon, la société a entamé une réflexion sur les durées de vie des biens actifs restants au 31/12/2013, afin de revoir sa politique d'amortissement et de renouvellement avec l'impact induit sur les provisions.

Au 31 décembre 2023, la société a décidé de reprendre les provisions devenues sans objet sur certaines catégories de biens.

L'impact financier sur l'exercice 2023 est un produit exceptionnel de 308 887 €.

3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur historique.

Elles comprennent en particulier les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ces prêts sont remboursables sur une durée de 20 ans.

4) ACTIF CIRCULANT

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition. Des provisions sont constituées le cas échéant pour constater une dépréciation.

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) AUTRES FONDS PROPRES : DROITS DU CONCEDANT

Le compte "droits du concédant" enregistre la contrepartie des opérations faites dans le cadre de la concession. Il correspond au cumul des amortissements de caducités pratiqué sur les biens du domaine concédé et de la valeur nette comptable des biens apportés par le concédant. Son montant est diminué de la valeur du capital amorti pour 748 170 €.

6) PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours, rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent en particulier :

- Les provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé. L'avis 2000-10 du CNC exclut les provisions pour renouvellement du champ d'applications du règlement n° 2002-06, relatif aux passifs.
- Les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont comptabilisées en conformité avec le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs. Ces provisions sont estimées à partir de l'analyse des coûts encourus. Dans le cadre de ces inspections décennales, les provisions pour grosses réparations sont dotées linéairement sur 10 années pour les bacs d'hydrocarbures et 4 années pour le pipeline.
- Les primes « long service » attribuées aux personnels suivant leur ancienneté dans l'entreprise, sont comptabilisées en conformité avec la recommandation 03-R-01 du CNC sur les engagements sociaux de l'entreprise.

III ENJEUX CLIMATIQUES :

DPA, pionnier dans son domaine d'activités depuis neuf (09) décennies, accorde une grande importance au respect de l'environnement avec des investissements récurrents.

Ceci s'inscrit dans l'ambition globale de DPA autour des enjeux climatiques qu'elle traite avec des actions sur le terrain.

En effet, DPA a inclus d'ores et déjà dans sa feuille de route la réduction des rejets liquides avec des objectifs quantifiés. Il en est de même pour le recyclage des eaux.

En outre, les installations de DPA disposent de rétentions et de capacités de pompage de haut niveau pour prévenir d'éventuelles montées des eaux dans ses sites situés dans la presqu'île d'Ambès.

Les équipements et les automatismes correspondants sont adaptés en continu pour en avoir une surveillance et un contrôle en temps réel.

Aussi, DPA utilise l'électricité verte à 100% depuis le 01 janvier 2024 dans ses sites et locaux de manière à favoriser une consommation d'Energie verte dans sa production, le fonctionnement des forces motrices et l'éclairage.

IV COMPLEMENT D'INFORMATIONS

VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES

VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES	SOLDE AU 31/12/2022	ACQUISITIONS	TRANSFERTS AJUSTEMENTS
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles	368 306	19 346	
Immobilisations corporelles	933 883	131 497	
Total domaine privé	1 302 188	150 843	
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
Sous total	629 650		
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles	829 145	2 410	
Constructions sur sol d'autrui	4 834 808		
Installations techniques spécialisées	61 621 279	341 687	-12 380
Autres immobilisations corporelles	5 567 817	5 265	
Sous total	72 853 048	349 362	-12 380
Total domaine concédé	73 482 698	349 362	-12 380
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS	74 784 886	500 205	-12 380
IMMOBILISATIONS EN COURS	392 736	2 074 592	-500 205
TOTAL IMMOBILISATIONS	75 177 623	2 574 798	-512 585
	CESSIONS	COMPTE DU CONCEDANT	SOLDE AU 31/12/2023
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles	7 148		380 504
Immobilisations corporelles	7 951		1 057 429
Total domaine privé	15 099		1 437 932
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées			474 139
Autres immobilisations corporelles			107 410
Sous total			629 650
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles			831 555
Constructions sur sol d'autrui			4 834 808
Installations techniques spécialisées	155 933		61 794 653
Autres immobilisations corporelles	8 351		5 564 731
Sous total	164 284		73 025 746
Total domaine concédé	164 284		73 655 396
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS	179 383		75 093 329
IMMOBILISATIONS EN COURS			1 967 124
TOTAL IMMOBILISATIONS	179 383		77 060 452

VARIATIONS AMORTISSEMENTS

VARIATIONS AMORTISSEMENTS	SOLDE AU 31/12/2022	DOTATIONS	CESSIONS
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles	300 005	64 123	4 258
Immobilisations corporelles	848 187	55 623	5 342
Total domaine privé	1 148 193	119 746	9 600
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
Sous total	629 650		
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles	674 114	38 748	
Constructions sur sol d'autrui	153 801		
Installations techniques spécialisées	22 232 263	290 164	155 450
Autres immobilisations corporelles	419 098	12 970	7 474
Sous total	23 479 275	341 883	162 924
Total domaine concédé	24 108 925	341 883	162 924
Total immobilisations	25 257 118	461 629	172 524

	TRANSFERTS AJUSTEMENTS	REPRISES	SOLDE AU 31/12/2023
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles			359 871
Immobilisations corporelles			898 468
Total domaine privé			1 258 339
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées			474 139
Autres immobilisations corporelles			107 410
Sous total			629 650
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles			712 863
Constructions sur sol d'autrui			153 801
Installations techniques spécialisées	-12 269	843	22 353 865
Autres immobilisations corporelles			424 594
Sous total	-12 269	843	23 645 122
Total domaine concédé	-12 269	843	24 274 772
Total immobilisations	-12 269	843	25 533 110

REEVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

1°) IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	VALEUR EN COUT HISTORIQUE	REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE
Valeurs Brutes	1 667 150	934 265	2 601 415
Amortissements cumulés	1 667 150	934 265	2 601 415
Valeurs Nettes	0	0	0

2°) IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

L'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables est de 2 555 746 €.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Un prêt à Action Logement d'un montant de 124 445 €. Nous avons, au cours de l'exercice, perçu la somme de 4 393 € au titre du remboursement du prêt de l'année 2002 et la somme de 4 583 € au titre de l'année 2003.

Les prêts accordés au personnel de la société en avril 2023, afin de participer à l'augmentation de capital de la compagnie TOTALENERGIES SE s'élèvent à 22 586 €. Les remboursements effectués au cours de l'année se sont élevés à 23 442 €. Le précédent prêt accordé au personnel d'un montant de 27 101 € afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTALENERGIES SE en 2022 a été totalement remboursé.

STOCKS MATIERES

Les stocks de matières se décomposent de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciation
Emulseurs	273 054	246 372
Additifs et colorants	<u>173 848</u>	<u> </u>
	446 902	246 372

Un complément de dépréciation pour les émulseurs, pour tenir compte de la durée de vie de 5 ans, a été comptabilisé au compte de résultat dans le poste provisions pour charges d'exploitations à hauteur de 7 652 €.

ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an.

CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

	SOLDE AU 31/12/2022	RESULTATS			Autres mouvements
		EXERCICE	AFFECTATION EXERCICE		
			DIVIDENDES	AUTRES	
Capital amorti	748 170				
Primes d'émission et de fusions	15 053				
Ecart de réévaluation	2 555 746				
Réserve légale	74 817				
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires	223 451				
Réserves ordinaires	5 544 975			511 913	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice	4 228 313	4 296 668	-3 716 400	-511 913	
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 390 525	4 296 668	-3 716 400		

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	43 456 543				
Amortis. Transférés en capital	-748 170				
Apport du Concédant à titre gratuit					
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	42 708 373				

	PROVISIONS		SUBVENTIONS		SOLDE AU 31/12/2023
	DOTATION	REPRISE	RECUES	AMORTIS.	
Capital amorti					748 170
Primes d'émission et de fusions					15 053
Ecart de réévaluation					2 555 746
Réserve légale					74 817
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires					223 451
Réserves ordinaires					6 056 888
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice					4 296 668
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
TOTAL CAPITAUX PROPRES					13 970 793

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	2 689 727	115 527			46 030 743
Amortis. Transférés en capital					-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit					
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	2 689 727	115 527			45 282 573

Le capital social est composé de 97 800 actions au nominal de 7,65 €. Il a été entièrement remboursé au cours des années 1968 à 1983. La valeur portée au passif du bilan correspond à une quote-part des droits du concédant.

TABLEAU DES PROVISIONS

DESIGNATIONS	2022 31-déc	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE		2023 31-déc
			UTILISEES	NON UTILISEES	
Provisions pour grosses réparations	3 963 471	1 312 938	404 002	131 906	4 740 501
Provisions pour renouvellement des immobilisations concédées	1 594 144	363	35 308	308 887	1 250 313
Provisions pour litiges					
Provisions pour prime long service	243 194	47 899	7 915		283 178
Provisions pour autres charges					
S / T PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 800 810	1 361 200	447 225	440 793	6 273 992
Provisions pour dépréciation des stocks	238 720	7 652			246 372
Provisions pour dépréciation des créances					
CUMUL DES PROVISIONS	6 039 530	1 368 852	447 225	440 793	6 520 364

1. Les primes « long service » octroyées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté dans la société ont été provisionnées sur la base des plans de carrière individualisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif aux médailles du travail.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux de rotation du personnel négligeable.
- Taux de charges sociales de 48 %.
- Taux d'évolution de 3,17 %.

2. Le coût de renouvellement des immobilisations est provisionné sur la base des plans de renouvellement individualisés.

Les reprises de provisions pour renouvellement de 35 308 €, correspondent à des provisions reprises dans le cadre de renouvellement de biens immobilisés ou devenues sans objet suite à des sorties d'actifs immobilisés.

3. Une reprise de provisions pour renouvellement exceptionnelle a été comptabilisée à hauteur de 308 887 €.

4. Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs.

TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT AU 31/12/2023	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A MOINS DE 1AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 830 178	1 830 178		
Dettes fiscales et Sociales	892 449	892 449		
Dettes diverses	57 920	57 920		
TOTAL	2 780 547	2 780 547		

CREANCES ET DETTES SOCIETES LIEES

	Créances 1 an au plus	Dettes 1 an au plus
Créances clients	974 187	
Dettes fournisseurs		32 985

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	<u>Charges à payer</u>	<u>Produits à recevoir</u>
Fournisseurs	405 941	
Personnel	558 902	
Organismes sociaux	261 075	
Impôts et Taxes	40 485	181 164
TOTAL	1 266 403	181 164

DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Ce poste correspond à la part des contrats d'entretien et de location payés d'avance pour un total de 50 124 €.

DETAIL DES DISPONIBILITES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Solde de trésorerie	872 105
Compte à terme	12 037 973
Compte rémunéré	1 130 000
	<hr/>
	14 040 078

DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent de la façon suivante :

Reprise amortissements exceptionnels	843
Reprise provisions charges exploitation	
Reprise provisions renouvellement	308 887
	<hr/>
	309 730

DETAILS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent de la façon suivante :

• Valeurs nettes des immobilisations renouvelés	6 970
	<hr/>
	6 970

REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat Avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net
Résultat courant	5 460 160	1 389 220	4 070 939
Résultat exceptionnel	309 730	77 031	225 729
Total	5 762 919	1 466 251	4 296 668

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le cabinet MAZARS, nouveau commissaire aux comptes de la société, percevra au titre de sa mission de certification des comptes annuels de 2023, les rémunérations HT suivantes :

- Exercice 2023 55 325 € (dont 16 186 € HT perçus sur l'exercice 2023)

Le cabinet ERNST & YOUNG, précédent commissaire aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels de 2022, les rémunérations HT suivantes :

- Exercice 2022 58 627 € (dont 41 054€ HT perçus sur l'exercice 2023)

ENGAGEMENT D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Ces engagements sont calculés conformément à la Convention Collective de l'Industrie du Pétrole et majorés des dispositions internes à l'entreprise. Leurs montants non comptabilisés à la clôture s'élèvent à 428 741 € (contre 344 568 € au 31 décembre 2022).

Les hypothèses retenues (le taux d'actualisation est de 3,17 % pour 2023 vs 3,75 % pour 2022) :

- Base d'évaluation Décembre 2023
- Méthode interne
- Age de la retraite 65 ans
- Taux net d'actualisation 3,17 %
- Taux augmentation salaires 2,30 %
- Taux de charges sociales 48,00 %

ENGAGEMENT DE COTISATIONS DE MUTUELLE

La société s'est engagée à prendre en charge une quote-part de la cotisation de la mutuelle des personnels retraités et de leurs conjoints.

Au cours de l'exercice 2023, la société a pris en charge 21 018 € de cotisations au profit de 75 bénéficiaires.

A la clôture des comptes, le montant de l'engagement global non comptabilisé concernant le personnel retraité actuel ainsi que les futurs retraités s'élève à 606 698 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Base d'évaluation décembre 2023
- Contrat cotisation MIP base jusqu'en 2006
- Contrat cotisation MIP Total à partir de janvier 2007
- Contrat cotisation MIP DPA à partir de janvier 2014
- Age de la retraite 65 ans
- Durée de vie moyenne 87 ans

EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT LA PERIODE

▪ Cadres	8
▪ Agents de maîtrise et assimilés	28
▪ Employés et ouvriers	5

	41
▪ Mandataire social détaché à l'entreprise	1

DETTE FUTURE D'IMPOT

	Base	Impôts dus
<u>Allègement</u>		
• Provisions pour congés payés	140 837	35 209
• Intéressement des salariés aux bénéfices	321 404	80 351

ENGAGEMENTS

Engagements donnés non comptabilisés

Caution fournie par BNP PARIBAS, à hauteur de 218 000 €, afin de couvrir les opérations diverses vis-à-vis des DOUANES de Bordeaux.

Engagements donnés comptabilisés

Selon le contrat de gérance qui la lie au Port Autonome de Bordeaux, la Société est tenue de maintenir en état de fonctionnement les biens du domaine concédé, et de les remettre gratuitement au concédant à la fin du contrat, soit le 31 mai 2032.

Les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité traduisent en comptabilité cette obligation.

Les provisions pour renouvellement seront reprises chaque année d'ici la fin de la concession, en fonction de l'avancée des travaux et des analyses portant sur les biens concernés.

Engagements reçus

La société a signé des contrats de location de capacités engageant les clients sur des durées supérieures à 1 an.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

▪ <u>Loyers non perçus et non comptabilisés</u>	
A moins d'un an	5 327 292 €
D'un à cinq ans	12 182 388 €
Plus de cinq ans	<u>3 026 064 €</u>
	20 535 744 €

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>		
Résultat net	4 296 668	4 228 313
+Amortissement et provisions	3 694 521	2 028 286
- Plus-values de cessions des immobilisations	179 383	-127 025
- Variation des charges à répartir		
Marge brute d'autofinancement	7 811 807	6 383 625
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	-15 555	-2 969
Créances clients	-74 254	-222 431
Autres créances	375 033	151 819
CCA	15 960	-21 101
Dettes fournisseurs	-136 691	-293 213
Dettes fiscales et sociales	-502 906	-140 213
Autres dettes	22 621	978
PCA		
Total	-315 792	-527 130
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 496 014	5 856 495
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	2 074 592	1 214 694
- Immobilisations financières	22 586	27 101
Total acquisitions	2 097 179	1 241 795
Cession d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles et corporelles		
- Immobilisations financières	32 418	26 563
Total cessions	32 418	26 563
Variation des dettes sur immobilisations	769 830	-262 581
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 294 931	-1 477 813
<u>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires	-3 716 400	-3 227 400
Augmentations de capital en numéraire		
Subvention		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 716 400	-3 227 400
Disponibilités	11 555 395	10 404 113
Découverts bancaires		
Trésorerie d'ouverture	11 555 395	10 404 113
Disponibilités	14 040 078	11 555 395
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	14 040 078	11 555 395
Variation de trésorerie	2 484 684	1 151 282

IV - AUTRES INFORMATIONS

Néant.

**ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA
RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL
(Article 222-3 – 4° du Règlement Général AMF)**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion, figurant en page trois à vingt-un, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bassens
Le 26 avril 2024

Ahmed ABZIZI
Président Directeur Général

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour risques et charges d'exploitation en lien avec le contrat de concession

Risques identifiés et principaux jugements

Dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu entre le Grand Port Maritime de Bordeaux et la société Les Docks des Pétroles d'Ambès, le concessionnaire se doit de remettre au concédant gratuitement en fin de concession, soit en 2032, l'ensemble des installations faisant partie du domaine concédé. Dans ce contexte, le concessionnaire est tenu d'assurer les travaux de renouvellement et de gros entretiens des immobilisations servant à l'exploitation des sites de Bayon et Bassens.

Conformément à l'information présentée dans la note II.6 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé, s'élevant à 1,3 M€ au 31/12/ 23, et des provisions pour grosses réparations relatives aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures (inspection décennale), s'élevant à 4,7 M€ au 31 décembre 2023.

Comme indiqué dans la note II.2.2 de l'annexe, la société a établi un plan de renouvellement de ces biens et constate des provisions pour renouvellement des immobilisations sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement des biens et leur valeur d'achat d'origine, selon les modalités décrites dans la note précitée.

Ces provisions sont mises à jour à chaque clôture à partir notamment des analyses techniques et des travaux effectués. Les provisions pour renouvellement devenues sans objet sont reprises en résultat exceptionnel.

Comme indiqué dans la note II.6 de l'annexe, les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont estimées à partir de l'analyse des coûts encourus.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du fait que ces provisions pour risques et charges d'exploitation sont par nature dépendantes d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la société

Notre réponse

Concernant les provisions pour renouvellement des immobilisations, nous avons examiné les travaux réalisés par la société pour déterminer le caractère renouvelable ou non renouvelable des immobilisations concernées.

Nous avons également comparé les montants provisionnés avec les informations issues des analyses techniques effectuées par la société et analysé les provisions devenues sans objet. Nous avons par ailleurs rapproché le montant

des provisions constituées avec les plans de renouvellement préparés par la société.

Concernant les provisions pour grosses réparations, nous avons également examiné les principales estimations retenues par la direction en vue d'établir les charges prévisionnelles liées aux travaux de grosses réparations à venir, à partir des informations disponibles, parmi lesquelles les réalisations passées.

Enfin, dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la conformité des méthodes comptables utilisées pour évaluer les provisions précisées ci-dessus ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes II.2.2 et II.6 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.]

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès par votre assemblée générale du 06 juin 2023

Au 31 décembre 2023, nous étions dans la première année de notre mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Bordeaux, le 26 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

Mazars SA

David Couturier
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- avec la société TotalEnergies Gestion Internationale, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10%

- personne concernée : M. Ahmed Abzizi, président-directeur général

- nature : la convention a pour objet le détachement de M. Ahmed Abzizi (ci-après le « salarié détaché »), salarié de la société TotalEnergies Gestion Internationale (« TEGI »), auprès de votre société (ci-dénommée « société d'accueil ») pour exercer des fonctions similaires à celles occupées dans la société d'origine, à savoir directeur de site. Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration 24 novembre 2021.

- modalités : l'ensemble des coûts liés à ce détachement, c'est-à-dire notamment les salaires et assimilés, congés payés, primes annexes, charges sociales (santé et retraites), charges indirectes de personnel et plus largement tout autres frais – dont, notamment, primes d'assurances incluant la couverture de responsabilité civile, taxes locales et charges, liées au contrat de travail du salarié détaché pendant toute la durée de son détachement, y compris durant les périodes de congés du salarié détaché, seront refacturés mensuellement au coût de revient par TEGI à la société d'accueil. Par ailleurs, l'ensemble des frais qui seront engagés par la société d'accueil pour les besoins du détachement du salarié détaché tels que, notamment, les frais de déménagements (mobilisation et démobilisation) liés à son changement d'affectation, le véhicule de fonction, les frais de missions ou de déplacements ainsi que les coûts liés à l'environnement professionnel (bureau, secrétariat, etc.) du salarié détaché, prélèvements sociaux, cotisations annuelles pour loisirs, etc. seront exclusivement à la charge de la société d'accueil et ne pourront être facturés à TEGI. L'application de cette convention sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 a conduit à une refacturation des coûts pour un montant total de € 448 292.

Bordeaux, le 26 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

Mazars SA

David Couturier

Associé

PROJET DES RESOLUTIONS

Première Résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que les comptes annuels - bilan, compte de résultat et annexe - de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 4.296.668,42 euros, ainsi que toutes les opérations et mesures, traduites par les dits comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution : Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 4.296.668,42 euros comme suit :

Résultat de l'exercice	4 296 668,42
Majoré du report à nouveau	0
Bénéfice Distribuable	4 296 668,42

Affectation	EUR	Solde du compte avant affectation	Nouveau solde après affectation
Dividendes	4 009 800,00	-	-
Réserves ordinaires	286 868,42	6 280 338,11	6 567 206,53
Total affecté	4 296 668,42		

Dividende de l'exercice :

Le dividende de l'exercice ressort à :

	Dividende EUR	Titres émis	Dividende unitaire EUR
Exercice 2023	4 009 800,00	97 800	41,00

Dividendes versés - 3 derniers exercices

	2020	2021	2022
Montant total des dividendes distribués	2 885 100.00 €	3 227 400.00 €	3 716 400.00 €
Dividende payé par action	29.50 €	33.00 €	38.00 €
Dividendes distribués éligibles et non éligibles à l'abattement	Eligibles en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	Eligibles en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	Eligibles en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France
Dividendes distribués non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158 3-2° du Code général des impôts	-	-	-

Mise en paiement - Régime fiscal du dividende :

Ce dividende sera mis en paiement le 28 juin 2024 aux guichets de la BNP PARIBAS contre le coupon n°55, détaché le 26 juin 2024.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes perçus par des personnes physiques domiciliées en France sont obligatoirement soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% assis sur leur montant brut auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Par dérogation, le contribuable peut cependant opter pour l'imposition au barème progressif : cette option, expresse et irrévocable pour une durée d'un an, permet de n'être imposé que sur 60% des dividendes mais, globale, elle vaut pour l'ensemble des revenus, gains nets, plus-values et créances entrant dans le champ du PFU.

Troisième Résolution : Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce : constat de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle en 2023 de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Quatrième Résolution : Pouvoirs pour accomplir les formalités légales

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extrait du procès-verbal de cette Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités légales de dépôts et de publicité.